

# COMPTE RENDU SYNTHÈSE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2026







**Présents** : CALVET Guy, FRIGOLA Dominique, COLSON Christian, DUPONT Fabrice, VILLEROY-ATLE Eulalie, CALVET Carole, BRICAULT Marie-Noëlle, MEUNIER Paul

**Secrétaire de séance** : CALVET CAROLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle de réunion de la Mairie.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **DÉLIBÉRATIONS**

-  2026-01 : TABLEAU DES EFFECTIFS
-  2026-02 : VIREMENT DE CREDIT
-  2026-03 : VIREMENT DE CREDIT
-  2026-04 : REVISION DES LOYERS
-  2026-05 : LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
-  2026-06 DEMANDE AIT DEUXIEME TRANCHE

### **AFFAIRES IMPORTANTES**

- Préparation de fin de mandat
- Choix du vote du BP 2026
- Infiltration gîtes VIGNE et OLIVIER

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00*

# DELIBERATIONS

## 2026-01 : TABLEAU DES EFFECTIFS

**Considérant** l'avancement de grade proposé par le CDG 66 pour l'agent COULEAU CYRILLE ;  
**Considérant** l'arrêté du Maire prenant acte de l'avancement de Mr COULEAU CYRILLE ;  
Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Avancement de grade pour COULEAU CYRILLE
- Et d'adopter le tableau des emplois suivants :
- 

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	Durée hebdomadaire De service
<b>Filière administrative</b> (Adjoint administratif)	C	1	20h
<b>Filière technique</b> (Adjoint Technique principal 2 <sup>e</sup> classe)	C	1	28 h

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé ;

## 2026-02 : VIREMENT DE CREDIT

**Considérant** le courrier du SYDEEL 66, nous demandant de régulariser le versement de la TICFE 2024,  
**Considérant** que cette demande n'avait pas été prévu au BP 2025,

Le Maire de la commune de Saint-Arnac propose d'adopter le tableau suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres fournitures non stockées	60628		600,00			
Titres annulés (sur exercices antérieurs)				673		600,00
Fonctionnement dépenses			600,00			600,00
	Solde		0,00			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter l'augmentation de crédit.

#### 2026-03 : VIREMENT DE CREDIT

Considérant l'octroi d'un prêt à hauteur de 100 000€ auprès de la caisse régionale du crédit agricole ;  
 Considérant que la première échéance devait être prélevée en janvier 2026 ;  
 Considérant qu'une erreur du crédit agricole oblige la commune à régulariser la première échéance en décembre 2025 ;  
 Considérant que les échéances d'emprunt : capital et intérêt n'ont pas été prévu au budget 2025 ;

Le Maire propose au conseil d'adopter le virement de crédit suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres fournitures non stockées				60628		-331,12
Intérêts réglés à l'échéance				66111		331,12
Fonctionnement dépenses	Solde		0,00			
Emprunts en euros				1641	H.O.	751,34
Frais d'études, de recherche et de développement				203	H.O.	-751,34
Investissement dépenses	Solde		0,00			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : d'adopter l'augmentation de crédit.



## 2026-04 : REVISION DES LOYERS

M. le Maire informe le conseil municipal de la variation annuelle de l'IRL (Indice de référence des loyers) + 0.79%

Il propose au Conseil :

- **D'augmenter les loyers en fonction de l'indice**

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOPTE** la proposition qui lui est faite
- **ACCEPTÉ** d'augmenter les loyers pour l'année 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à  
6 POUR ; 2 CONTRE  
L'augmentation des loyers



## 2026-05 : LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Considérant le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 en dépenses d'investissement, soit 307 960.19€ ;

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 76 990.05 €, soit 25 % de 307 960.19 €. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 AVRIL 2026 au plus tard ;

Considérant que l'opération 2024-04 REFECTION D'UN PARKING COMMUNAL, se termine, la commune est dans l'attente de la demande de paiement de la société ROUSSILLON AMENAGEMENT, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les dépenses d'investissement concernant cette opération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.



## 2026-06 : DEMANDE AIT DEUXIEME TRANCHE

- Le Conseil Municipale sollicite auprès du Conseil Départemental la deuxième tranche de la subvention demandé soit 31 800€



## **AFFAIRES IMPORTANTES**

### **1/ infiltration d'eau dans les gîtes**

Suite aux pluies subies par le département, des infiltrations d'eau sont apparus dans les gîtes VIGNE et OLIVIER,

Afin de remédier à ce souci, 3 entreprises vont être consultées.

### **2/ Choix de vote du Budget 2026**

Le Conseil Municipal en place ne souhaite pas voter le BUDGET 2026, néanmoins si le SGC de PRADES l'autorise le CFU 2025 sera voté.

### **3/ Création de la PMO**

En partenariat avec les sociétés VALECO et ENEDIS, le Maire a mis en place depuis le 1 novembre 2025 ; une « boucle » de consommation et auto consommation électrique. Cette PMO est une première nationale.

### **4/ Chenil sur la commune**

Le chenil installé aux Pujals s'engage à déplacer les chiens sur une autre commune à compter du 1<sup>er</sup> mai.

### **5/ WC PMR**

Les WC PMR situées sur le parking ne sont pas encore fonctionnels : raccordement EDF et eaux usées. En attendant une réflexion est à mener concernant l'ouverture et le nettoyage.

*Le Maire clôture la séance à 22h00*

